



## Table de matières

Table de matières .....	1
Introduction .....	2
Préparation et Administration .....	3
Participants .....	4
1. Participants pris en charge par l'UNITAR .....	4
2. Participants pris en charge par UNESCO .....	5
3. Participant de l'Ecole doctorale de l'Université de La Rochelle .....	5
4. Intervenants .....	5
5. Administration .....	6
6. Observatrice .....	6
Intervenants .....	7
Lundi, le 1 octobre .....	8
Mardi, le 2 octobre .....	9
Session du matin .....	9
Session de l'après-midi .....	9
Mercredi, le 3 octobre .....	11
Session du matin .....	11
Session de l'après-midi .....	11
Jeudi, le 4 octobre .....	13
Session du matin .....	13
Session de l'après-midi .....	13
La constitution des groupes : .....	14
Vendredi, le 5 octobre .....	16
Session du matin .....	16
Session de l'après-midi .....	17
Evaluation de l'atelier, présentation des besoins futures. ....	17
Annexe .....	21

## Introduction

La nouvelle équipe du Programme de formation à l'application du droit de l'environnement de l'Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche a organisé avec la coopération de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, le Centre d'Etudes Juridiques Francophones de l'Université de La Rochelle un atelier de formation à l'application du droit international de l'environnement pour les pays francophones de l'Afrique de l'Ouest.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir 28 participants des 10 pays invités\* et 6 intervenants de l'Afrique de l'Ouest et de l'Europe. Une observatrice de la part de l'Office fédérale Suisse de l'environnement, des Forêts et du Paysage, Mme Eva Affolter Svenonius a également participé aux cours.

Nous voudrions exprimer notre reconnaissance pour le soutien financier et logistique du Ministère français des Affaires étrangères, de l'Office fédéral Suisse de l'environnement, des Forêts et du Paysage, de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, le Centre d'Etudes Juridiques Francophones (CEFJ), la Faculté de droit et de science politique et le Centre d'Etudes Juridiques de La Rochelle et l'Ecole doctorale de l'Université de La Rochelle ainsi que ses enseignants, Solidarité Internationale Solidarité Locale (SISL) et la Mairie de La Rochelle.

Genève, novembre 2001

---

\* 8 des 10 pays invités (Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo) ont été représentés par les participants.



## Préparation et Administration

La préparation et l'organisation de l'atelier a été exécuté par l'UNITAR concernant les invitations, les voyages et la préparation du matériel et par l'Université de La Rochelle, notamment par le Professeur Agnès Michelot et ses assistants concernant les logements, la restauration, la réservation de la salle, l'accueil des participants et la gestion des questions pratiques. Les voyages et les repas ont été pris en charge par l'UNITAR et les nuits d'hôtel par l'Université de La Rochelle. L'Université a également invité les participants aux restaurants à La Rochelle.

Des représentants des Ministères impliqués dans la protection de l'environnement et de jeunes professeurs d'universités des pays suivants ont été invités : Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo. Malheureusement, il y a eu beaucoup de problèmes de communication avec certains pays, comme par exemple le Cap Vert, où malgré plusieurs tentatives d'entrer en communication nous n'avons reçu aucune candidature. Les représentants de la Guinée Bissau n'ont pas pu nous rejoindre à La Rochelle à cause des problèmes de délivrance de leurs visas.

Nous avons reçu une soixantaine de candidatures parmi lesquelles les 27 participants ont été choisis au cours du mois de juillet.

L'atelier se tenait au cours de la première semaine d'octobre, au milieu du campus moderne de l'Université de La Rochelle. Les cours se sont déroulés au Technoforum, un centre de conférence 5 minutes de l'hôtel où les participants et les organisateurs ont logé.

Au début de l'atelier les participants ont reçu un classeur contenant quelques informations utiles de la ville, de l'UNITAR et de l'Université ainsi que le programme et le résumé des interventions avec le texte des Conventions utiles au séminaire en français.

Les participants avaient été priés de rendre un rapport national concernant la protection de l'environnement dans leurs pays respectifs. Nous avons reçu ces rapports au cours de l'atelier et ils peuvent être consultés à l'UNITAR.



## Participants

### **1. Participants pris en charge par l'UNITAR**

- |     |                                   |                  |             |
|-----|-----------------------------------|------------------|-------------|
| 1.  | Monsieur Crespin Honorat          | Jossa            | Béninoise   |
| 2.  | Monsieur Eusèbe                   | Agbangla         | Béninoise   |
| 3.  | Monsieur Marcos                   | Wabi             | Béninoise   |
| 4.  | Monsieur Kègnidé Lucien           | Owolabi          | Béninoise   |
| 5.  | Monsieur Georges Comlan           | Dagbelou         | Béninoise   |
| 6.  | Monsieur Yamba Félix              | Soudre           | Burkinabé   |
| 7.  | Monsieur Michel                   | Yameogo          | Burkinabé   |
| 8.  | Monsieur Rasmane                  | Ouedraogo        | Burkinabé   |
| 9.  | Monsieur Abraham                  | Gadji            | Ivoirienne  |
| 10. | Monsieur Boua Mathieu             | Bile             | Ivoirienne  |
| 11. | Monsieur Sékou                    | Camara           | Guinéenne   |
| 12. | Madame Fanta                      | Komah            | Guinéenne   |
| 13. | Monsieur Alamir Sinna             | Touré            | Malienne    |
| 14. | Monsieur Ali                      | Seydou<br>Moussa | Nigérienne  |
| 15. | Monsieur Arona                    | Soumare          | Sénégalaise |
| 16. | Monsieur Moctar                   | Camara           | Sénégalaise |
| 17. | Monsieur Kodjo Kadevi             | Etse             | Togolaise   |
| 18. | Monsieur Komla Rémy<br>Nusianunyo | Afoutou          | Togolaise   |
| 19. | Madame Dovi                       | Amedon           | Togolaise   |
| 20. | Monsieur Abdou-Kerim              | Moumouni         | Togolaise   |
| 21. | Monsieur Kouassivi<br>Bougdhou    | Djeri-Alassani   | Togolaise   |
| 22. | Monsieur Kokou Adjéwoda<br>Gomido | Edoh             | Togolaise   |



## **2. Participants pris en charge par UNESCO**

- |     |          |                           |            |
|-----|----------|---------------------------|------------|
| 23. | Monsieur | Alioune Sylla Aladji-Boni | Burkinabé  |
| 24. | Monsieur | Idé Niandou               | Nigérienne |
| 25. | Monsieur | Koalo Konate              | Burkinabé  |
| 26. | Madame   | Mamounata Belem           | Burkinabé  |
| 27. | Monsieur | Issa El Hadj Azizou       | Bénoïse    |

## **3. Participant de l'Ecole doctorale de l'Université de La Rochelle**

- |     |          |                     |           |
|-----|----------|---------------------|-----------|
| 28. | Monsieur | Bonfoh Abdle-Malick | Togolaise |
|-----|----------|---------------------|-----------|

## **4. Intervenants**

Madame Mary Sancy  
Coordonnatrice de Programme UNITAR

Madame Agnès Michelot  
Professeur du Droit international, Université de La Rochelle

Monsieur Aenza Konaté  
Professeur, Université de Limoge

Monsieur Koalo Konaté  
Coordonnateur UNESCO

Madame Solange Segala  
Professeur, Université de La Rochelle

Alioune Sylla ALADJI BONI  
Coordonnateur régional du Programme régional parc W



## **5. Administration**

Madame Berta Pesti  
Assistante de Programme, UNITAR

Monsieur Emmanuel Fin  
Université de La Rochelle

Monsieur Sébastien Bonnet  
Université de La Rochelle

Madame Gaëlle Brigand  
Université de La Rochelle

## **6. Observatrice**

Madame Eva Affolter Svenonius  
Office fédéral Suisse de l'Environnement, des Forêts et du Paysage



## Intervenants

Mary Sancy

Docteur en droit de l'environnement, professeur de droit de l'environnement dans différentes universités européennes et consultante auprès de l'UNESCO, la Communauté européenne et le CEDE. Elle était agent temporaire auprès l'Union européenne, division Dgenv. Maintenant Mme Sancy est Coordinatrice du programme de formation à l'application du droit de l'environnement (ELP).

Agnès Michelot

Docteur en droit public, maître de conférences à l'Université de la Rochelle, directrice du centre d'Etudes Juridiques Francophones (CEJF) de la faculté de droit et de science politique, consultante UNESCO sur le programme l'Homme et la Biosphère, associée spéciale et expert pour l'Institut des Nations Unies et la Recherche (UNITAR), spécialiste du droit international de l'environnement, chargée d'enseignement à l'Université de la Rochelle en droit international public, systèmes juridiques comparés, droit de l'environnement, membre de l'équipe de recherche Solidarité Internationale Solidarité Locale (SISL) de la faculté de droit et de science politique de l'Université de La Rochelle.

Aenza Konaté

Chargé de mission à la Sous-Direction des Affaires Juridiques au Ministère français de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Il a également travaillé auprès des organisations internationales telles que le FAO ou le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification en tant que consultant.

Solange Segala

Docteur en histoire du droit, Maître de conférences en histoire du droit à l'Université de La Rochelle, membre du Centre d'Etudes Internationales de la Romanité, chargée d'enseignements à la faculté de droit et de science politique : histoire du droit de la propriété, histoire des obligations, histoire du droit privé, histoire du droit patrimonial de la famille.

Alioune Sylla Aladji Boni

Coordonateur régional du programme régional parc W (ECOPAS)

Atelier AIF/UNITAR de formation à l'application du droit international de  
l'environnement en Afrique de l'Ouest



Lundi, le 1 octobre

La plupart des participants sont arrivés au cours du 1 octobre et ils étaient accueillis à la gare par les assistants de Mme Michelot. Les chambres d'hôtel ont été attribuées. A 15h00 le groupe est parti pour une visite de la ville organisée par l'Université avec le concours de l'Office de Tourisme à La Rochelle.

Le soir l'Université a invité les participants au restaurant « le Mistral ».



Mardi, le 2 octobre

(Les interventions se trouvent en annexe)

### ***Session du matin***

9h00 – 9h30 Séance introductive

Mary Sancy et Agnès Michelot ont parlé de l'objectif de la formation, le déroulement des cours et donné quelques renseignements pratiques. Les participants et les intervenant se sont présentés.

9h30 – 10h00 Pause café

10h00 – 12h30 Droit international de l'environnement – les grands principes

*Mary Sancy*

Dans le cadre d'une introduction Mary Sancy a parlé des objectifs du droit de l'environnement. Ensuite elle a donné quelques définitions relatives au droit en général et au droit de l'environnement. Après elle a caractérisé cette nouvelle branche de droit. La présentation des grands principes du droit international de l'environnement a suivi, tel que le principe de préservation et de protection de l'environnement, le principe de prévention et de précaution, le principe du pollueur-payeur et les principes concernant l'information relative à l'environnement etc.

12h30 – 14h00 Pause déjeuner

### ***Session de l'après-midi***

14h00 – 15h30 Les instruments du droit international de l'environnement

*Mary Sancy*

Mme Sancy a parlé de deux catégories d'instruments : les mesures préventives et les mesures juridico-économiques. Parmi les mesures préventives elle a listé les mesures réglementaires comme les normes de qualités, d'émission de procédés etc. et les restrictions et interdictions. Elle a également présenté l'évaluation d'impact sur l'environnement ainsi que les autorisations et les permis. Le groupe des instruments

Atelier AIF/UNITAR de formation à l'application du droit international de  
l'environnement en Afrique de l'Ouest



juridico-économiques comprend les mesures de contraintes comme les taxes, les incitants et les accords négociés.

15h30 – 16h00 Pause de café

16h00 – 17h30

L'après-midi poursuit par les commentaires de plusieurs intervenants qui ont partagé leurs opinions/expériences sur les facteurs qui influent la mise en œuvre du droit international de l'environnement.

La discussion a commencé avec les remarques de Mme Michelot qui a parlé de l'importance de la source du droit international de l'environnement car elle conditionne sa mise en œuvre.

M. Aenza Konaté est intervenu sur les structures de délibération/structures exécutives des obligations internationales mentionnant la Conférence des Parties (COP), le Secrétariat, les structures scientifiques, les structures pour le règlement des différends. Il a également parlé des problèmes spécifiques liés à la mise en œuvre des obligations internationales en Afrique.

M. Koalo Konaté a présenté l'exemple de la mise en œuvre de la Convention sur le Commerce illicite des espèces menacées d'extinction.

A la fin, Mme Sancy a évoqué d'autres problèmes comme la qualité juridique des conventions, les questions linguistiques ou la dissémination de l'information.



Mercredi, le 3 octobre

### ***Session du matin***

9h30 – 12h30 La Convention sur la Diversité biologique et la CITES  
*Agnès Michelot et Koalo Konate*

Mme Michelot a commencé la session du matin par la présentation de la Convention sur la Diversité biologique. Dans un premier temps elle a abordé la définition, le niveau de la diversité et les raisons pour la conserver. Ensuite elle a parlé de la Convention sur la Diversité biologique, de son contexte de l'adoption, de ses objectifs, des mécanismes institutionnels et financiers. Le Fonds pour l'environnement mondial et le biopiratage en Afrique (un thème qui a particulièrement intéressé les participants) ont également été évoqués.

M. Konaté – qui a participé à l'atelier en tant qu'intervenant ainsi que participant – a présenté la Convention sur le Commerce illicite des espèces menacées d'extinction partageant son expérience comme Coordonnateur régional.

12h30 – 14h00 Pause de midi

### ***Session de l'après-midi***

14h00-15h30 – Convention de Ramsar et le programme MAB  
*Agnès Michelot*

Mme Michelot a exposé une des plus importantes conventions mondiales relatives à la protection de la diversité biologique : la Convention de Ramsar.

Elle a présenté le programme MAB (Man and the Biosphere) en 4 étapes. D'abord elle l'a défini et donné son champ d'application. Ensuite elle a parlé du zonage et du cadre statuaire du réseau mentionnant les objectifs stratégiques de Seville. Enfin, elle a donné un bilan du programme.

Atelier AIF/UNITAR de formation à l'application du droit international de  
l'environnement en Afrique de l'Ouest



15h30 – 16h00 Pause de café

16h00 – 17h30 La Convention UNESCO sur le Patrimoine mondial  
*Agnès Michelot*

Dans un premier temps, Mme Michelot a mentionné quelques détails concernant la naissance de la Convention. Ensuite elle a présenté comment la protection sous la Convention fonctionne : l'inscription à la Liste, l'assistance internationale, les mécanismes institutionnels etc..

A partir de 18h00 la mairie de La Rochelle a offert une réception aux participants à l'atelier.



Jeudi, le 4 octobre

### ***Session du matin***

9h00 – 10h30 – La Convention de Bâle et la Convention de Bamako  
*Aenza Konaté*

Après avoir donné une introduction historique de la Convention de Bâle, M. Konaté a présenté les objectifs et le champ d'application de la Convention. Ensuite il a parlé des obligations générales relatives aux mouvements et aux trafics licites. Entre les moyens de mise en œuvre il a listé les moyens institutionnels, le contrôle des mouvements, l'assistance technique et la formation, la réparation des dommages et le règlement des différends.

Dans un deuxième temps il est intervenu sur la Convention de Bamako utilisant la même logique de présentation.

10h30 – 10h45 Pause de café

10h45 – 12h30 Les spécificités du droit africain, droit coutumier, conflits de droits  
*Solange Segala et Agnès Michelot*

Mme Segala a commencé par les étapes de la colonisation en Afrique de l'Ouest, d'où le conflit des traditions juridiques africaines et françaises. Ensuite Mme Michelot a continué avec la présentation du droit négro africain, la politique foncière en Afrique de l'Ouest et le phénomène de pluralité des normes et leurs dynamiques en Afrique.

### ***Session de l'après-midi***

14h00 – 15h00 – La Convention sur les Changements climatiques et le Protocole de Kyoto  
*Mary Sancy*

Après quelques mots sur le phénomène du réchauffement planétaire, Mme Sancy a abordé la Convention cadre citant ses objectifs, ses principes, les engagements pour toutes les Parties et les mécanismes institutionnels. Ensuite elle a parlé du Protocole distinguant entre engagements pour de différents groupes de pays, les mécanismes de marché et la difficulté de la ratification.

Atelier AIF/UNITAR de formation à l'application du droit international de  
l'environnement en Afrique de l'Ouest



15h00 – 15h30 Pause de café

15h30 – 17h30 Cas pratique (voir cas en annexe)

Les participants ont été divisés en cinq groupes veillant à ce que des participants de différentes nationalités et de différente formation soient dans chaque groupe. Après avoir annoncé les règles, les groupes ont occupé des salles différentes, chaque group a sélectionné son consultant juridique, son rapporteur et son négociateur. Ils ont eu l'après-midi et le matin suivant pour analyser le cas et pour prendre leur position.

*La constitution des groupes :*

1. *Boyard*

Monsieur Eusèbe	Agbangla	Béninoise
Monsieur Marcos	Wabi	Béninoise
Monsieur Rasmane	Ouedraogo	Burkinabé
Madame Fanta	Komah	Guinéenne
Monsieur Kouassivi Bougnou	Djeri-Alassani	Togolaise
Monsieur Idé Niandou		Nigérienne

2. *Oléron*

Monsieur Kègnidé Lucien	Owolabi	Béninoise
Monsieur Boua Mathieu	Bile	Ivoirienne
Monsieur Alamir Sinna	Touré	Malienne
Monsieur Ali	Seydou Moussa	Nigérienne
Monsieur Komla Rémy Nusianunyo	Afoutou	Togolaise
Monsieur Alioune Sylla	Aladji-Boni	Burkinabé

3. *Chatel*

Monsieur Yamba Félix	Soudre	Burkinabé
Monsieur Abraham	Gadji	Ivoirienne

Atelier AIF/UNITAR de formation à l'application du droit international de  
l'environnement en Afrique de l'Ouest



Madame Dovi	Amedon	Togolaise
Monsieur Koalo Konate		Burkinabé
Monsieur Issa El Hadj Azizou		Béninoise

4. *Tonay*

Monsieur Crespin Honorat	Jossa	Béninoise
Monsieur Arona	Soumare	Sénégalaise
Monsieur Moctar	Camara	Sénégalaise
Monsieur Abdou-Kerim	Moumouni	Togolaise
Madame Mamounata Belem		Burkinabé

5. *Royan*

Monsieur Georges Comlan	Dagbelou	Béninoise
Monsieur Michel	Yameogo	Burkinabé
Monsieur Sékou	Camara	Guinéenne
Monsieur Kokou Adjéwoda Gomido	Edoh	Togolaise
Monsieur Kodjo Kadevi	Etse	Togolaise
Monsieur Bonfoh Abdle- Malick		Togolaise



Vendredi, le 5 octobre

### ***Session du matin***

Suivant les négociations de jeudi après-midi et de vendredi matin, les représentants des pays susmentionnés ont exposé leurs rapports contenant leur propre point-de-vue, ensuite ils ont abouti à élaborer l'Accord suivant concernant la gestion des ressources communes en eau :

#### **Communiqué final du Conseil spécial des Etats de Boyard, Oleron, Chatel, Tonay et Royan**

Tenu à La Rochelle du 2 au 5 octobre 2001

#### Préambule

- Considérant l'évolution actuelle du monde aux plans géopolitique et économique ;
- Considérant que nos jeunes Etats ont intérêt resserer leurs rangs pour survivre et s'épanouir dans le contexte global de la mondialisation et de la globalisation ;
- Considérant les liens séculaires qui unissent nos peuples et l'interdépendance de nos Etats aux plans culturel, social et économique ;
- Conscients des obligations qui sont les nôtres en matière d'épanouissement des générations actuelles et des générations futures ;
- Conscients de l'intérêt et de la portée des instruments juridiques internationaux de protection de l'environnement que nos Etats ont ratifié ;
- Considérant le Traité de 1977 relatif au projet de complexe hydro-électrique du fleuve Rion ;
- Vu l'évolution d'un certain nombre de données aux plans scientifiques, écologiques et économiques susceptibles d'influencer le projet sus-cité ;

Nous, représentants attitrés des Etats de Boyard, Oleron, Chatel, Tonay et Royan réunis en Conseil spécial à La Rochelle du 2 au 5 octobre 2001 avons convenu de ce qui suit :

#### Article 1

Nos Etats réaffirment leur volonté commune de promouvoir dans notre sous-région toute action visant à la consolidation de la cohésion socio-politique, gage d'une évolution souhaitée vus une interprétation harmonieuse.



Article 2

Nos Etats réaffirment leur intérêt à un projet de fourniture d'énergie et d'eau en ce qu'il ne s'accompagne pas de préjudices graves contre les intérêts de l'un ou de l'autre de nos Etats.

Article 3

Nos Etats s'engagent à commanditer de nouvelles études techniques, portant notamment une évaluation environnementale des impacts du projet de Lac artificiel et sur la dépollution des eaux usées industrielles afin de dégager les mesures d'accompagnement utiles à une meilleure exécution du projet d'énergie et d'eau.

Article 4

Nos Etats s'engagent à ce que le présent accord soit conforme à l'accord tri-partite liant Oléron, Tonay et Chatel.

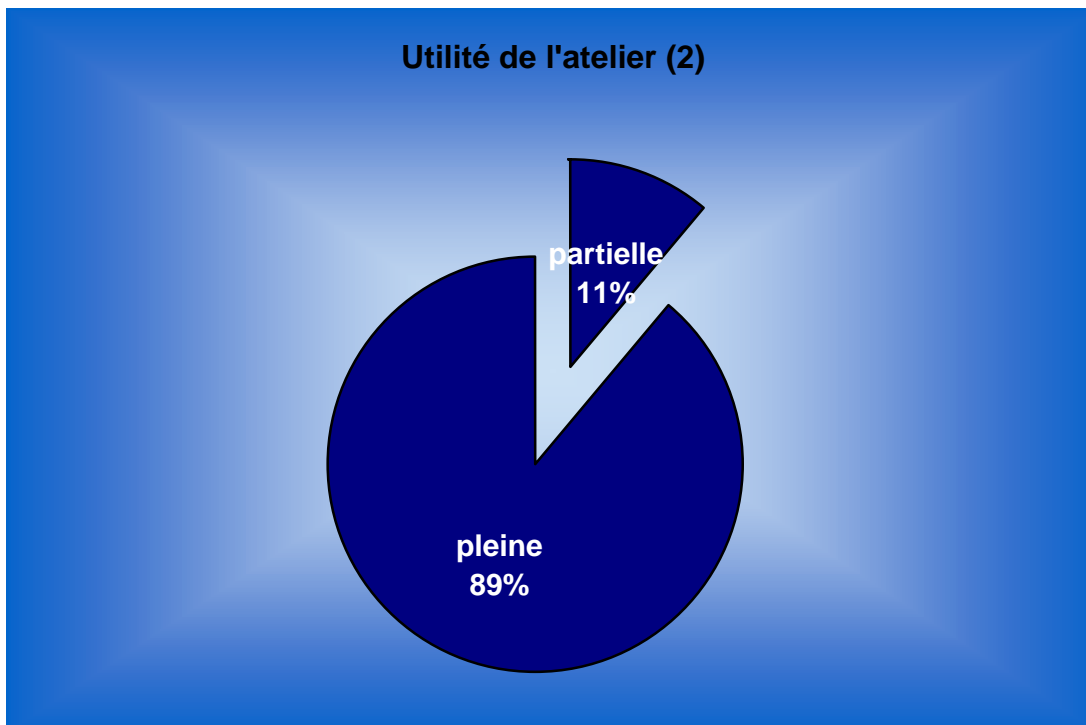
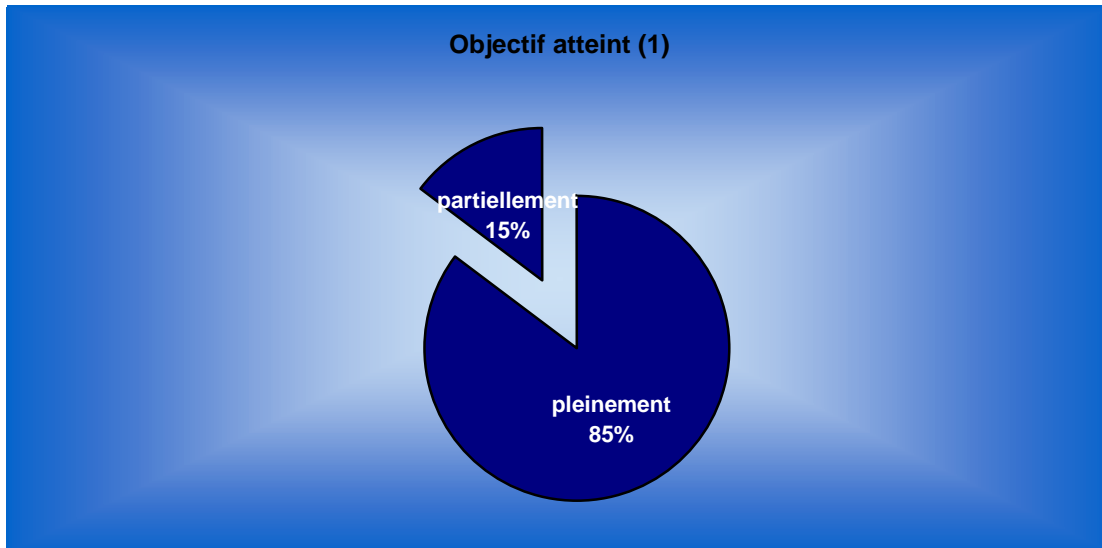
Fait à La Rochelle, le 5 octobre 2001

### ***Session de l'après-midi***

Après l'attribution des certificats UNITAR et de livres aux participants l'évaluation de l'atelier a suivi.

*Evaluation de l'atelier, présentation des besoins futures.*

Après les interventions et le cas pratique nous avons fait passer une feuille d'évaluation à tous les participants. Les réponses ont démontré que 23 participants sur 27 ont estimé que l'objectif de l'atelier avait été pleinement atteint, 4 estiment qu'il l'a été partiellement (1). 24 participants ont estimé que l'atelier leur sera pleinement utile dans l'exercice de leur profession, 3 estiment qu'il sera partiellement utile (2). L'atelier a été jugé comme étant très bon à bon par 24 participants, 3 l'ont trouvé assez bon. 26 ont hautement apprécié la qualité de la documentation, un participant l'a trouvée assez bon (3). Enfin, le niveau de l'atelier a été évalué comme très bon à bon par tous les participants. Le bilan est donc favorable et la poursuite de l'action est justifiée.





Des souhaits ont été émis par les participants lors des conclusions de l'atelier :

- Certains thèmes sont d'actualité en Afrique, parmi ceux-ci : l'étude impact environnementale, le piratage de la biodiversité, l'accès aux ressources génétiques, la décentralisation et l'accès à l'information en matière d'environnement, l'évolution du Protocole de Kyoto.
- Tous les participants souhaitent un suivi du séminaire, ne pas limiter l'action à un atelier introductif mais poursuivre par des renforcements des capacités. A cet effet M. Sancy leur a suggéré de garder le contact entre participants en créant eux-même un réseau des participants qui leur permettent d'échanger des informations et des expériences.
- Une aide est souhaitée au niveau de la logistique et de l'harmonisation des textes existants.
- Enfin, une demande spécifique concerne la connaissance de l'évolution des conventions et protocoles.

Tous les participants ont en outre beaucoup apprécié l'interdisciplinarité des thèmes évoqués et la participation d'un public composé de juristes et de scientifiques.

Atelier AIF/UNITAR de formation à l'application du droit international de  
l'environnement en Afrique de l'Ouest



## Organisation

Un problème existe en ce qui concerne la délivrance des billets. Les autorisations de voyage arrivent relativement tard (l'argent doit être sur le compte de l'UNITAR avant « l'allotment ») et l'efficacité de certains points focaux du PNUD laisse souvent à désirer. Ce problème a été soulevé par plusieurs participants mais il semble difficile d'y remédier. Malgré ces inconvénients 14 participants ont apprécié l'administration du séminaire comme bonne, 11 assez bonne et 2 insuffisante. En cas d'action menée en collaboration avec des partenaires, il faudra veiller à l'avenir à être très précis sur les aspects de gestion administrative (disposition d'un poste téléphonique, ordinateur avec accès email pour l'équipe de l'UNITAR etc.)

Les budgets étant limités il est difficile de répondre aux souhaits de certains de ne travailler que par per diem.

Le niveau des participants et des échanges était excellent. Les interventions ont suscité de nombreuses questions et observations. La grande majorité des participants se sont montrés très actifs.

La table ronde sur les problèmes liés à la mise en œuvre du droit international de l'environnement a donné lieu à des échanges fructueux et passionnés.

Les travaux exercice – voir thème en annexe – a été une réussite toute particulière. Les résultats ont démontré l'habileté des participants à conduire une négociation. Ceux-ci ont fait la preuve de leur compétence dans l'utilisation des principes et concepts juridiques qui soutendent la négociation. Le cas pratique était complexe et subtil et les travaux ainsi que la rédaction des conclusions et accords ont été une grande réussite. Le projet a remporté les suffrages et l'intérêt des participants.

## Remarques et amélioration

Vu la durée limitée des ateliers, il est souhaitable à l'avenir de limiter les thèmes à quelques conventions, en effet la durée du séminaire peut difficilement être allongée.

De même il faudra encore mieux veiller à alterner les présentations des orateurs afin de capter l'attention des participants. Comme certains orateurs l'on fait il faut veiller à ce que les exposés soient clairs, concis et susceptibles d'être interrompu à tous moments par des précisions ou questions.



## Annexe

Interventions

Cas pratique